

## Appel à contributions

Date limite d'envoi des déclarations d'intention  
(titre provisoire et résumé de 800 signes) :  
**17 janvier 2022**

Date limite d'envoi des articles :  
**20 juin 2022**

*Ebisu. Études japonaises* est une revue à comité de lecture fondée en 1993 et publiée par l'Institut français de recherche sur le Japon à la Maison franco-japonaise, soutenue par le CNRS (INSHS) et classée par l'Hcéres.

### Instructions aux auteurs

Les propositions d'article seront envoyées par e-mail, sous forme de fichier attaché (.doc ou .docx), à l'adresse suivante : [ebisu@mfg.gr.jp](mailto:ebisu@mfg.gr.jp)

Elles seront composées d'un titre provisoire et d'un résumé de 800 signes, et devront être accompagnées d'une bibliographie indicative. L'auteur veillera à préciser son nom, son rattachement institutionnel et son adresse électronique.

Les articles seront d'une longueur maximale de 50 000 signes. Lire attentivement les consignes indiquées ci-dessous :

<https://journals.openedition.org/ebisu/1057>

### Rédaction d'*Ebisu*

Institut français de recherche sur le Japon à la Maison franco-japonaise

Umifre 19, MEAE-CNRS

© 3-9-25, Ebisu, Shibuya-ku,

Tokyo 150-0013, Japon

© Tél : (03) 5421-7641

© Fax : (03) 5421-7651

© E-mail : [ebisu@mfg.gr.jp](mailto:ebisu@mfg.gr.jp)

© Site internet : <https://journals.openedition.org/ebisu/>

## La « judiciarisation » des enjeux sociaux et environnementaux au Japon

*Continuités, transformations, évolutions*

Depuis la fin des années 1980, le recours à la justice et l'activité contentieuse des professionnels du droit au Japon se déploient dans des domaines jusqu'alors relativement peu exposés à l'intervention des juges – comme le travail, la consommation, la famille et, plus récemment, le changement climatique. Est-ce à dire qu'un processus de « judiciarisation » (*shihōka*) est en cours? Cette interrogation soulève certains enjeux d'ordre épistémologique, méthodologique ou théorique, et implique de considérer le contexte, les conditions (sociales, juridiques, économiques, politiques), ainsi que les principaux acteurs d'un tel développement. Posée sur fond de pandémie de Covid-19, cette question revêt une portée particulière : la crise sanitaire actuelle met-elle au jour des tendances à la judiciarisation considérées comme mineures il y a encore peu de temps ; favoriserait-elle des ruptures ; ou contribuerait-elle à rendre plus urgente la discussion de nouvelles réformes? Aussi convient-il d'appréhender le recours à la justice le plus finement possible et d'examiner ses manifestations au Japon à différentes périodes historiques, au regard d'un ensemble de transformations dans les domaines juridique, politique, et socioéconomique. Afin de mieux cerner le développement du recours à la justice et la diversification de l'activité contentieuse des professionnels du droit au Japon, ce numéro spécial est ouvert à toutes les disciplines des SHS et propose plusieurs axes de réflexion, notamment :

- l'analyse des conditions, des contraintes et des acteurs de la « judiciarisation » en rapport avec les transformations de la conflictualité sociale japonaise et de la perception des problèmes publics (environnement, changement climatique, santé publique, pauvreté, etc.) ;
- l'examen des diverses transformations de la profession d'avocat pour aborder les processus de « judiciarisation » sous l'angle de l'hétérogénéité des pratiques du droit telles que construites par les *cause lawyers*, les avocats travaillistes, ou encore les avocats d'affaires ;
- l'étude du droit confrontée à la réception de travaux issus de courants de recherche étrangers et à la question connexe des contraintes disciplinaires.

Responsables du dossier : Adrienne SALA et Isabelle GIRAUDOU avec le comité de rédaction de la revue *Ebisu. Études japonaises*.